



COMMUNE D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune d'Aigle

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 3 décembre 2009, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

- ✓ Adoption du préavis municipal no **2009-10** du lundi 5 octobre 2009 relatif à « **l'extension du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie au Hameau de Fontanney** », soit :
 - 1) d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de Fr. 589'585.00 pour l'extension du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie au Hameau de Fontanney
 - 2) d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant de Fr. 589'585.00 aux meilleures conditions et d'amortir cette dépense par un prélèvement sur le compte de réserve « Service des eaux »
 - 3) d'adopter le projet des travaux tel que présenté
 - 4) d'encaisser la somme de Fr. 72'000.00 auprès de l'ECA, correspondant à la subvention de la défense incendie
- ✓ Adoption du préavis municipal no **2009-11** du lundi 12 octobre 2009 relatif à « **l'aménagement intérieur et la réfection des façades de l'ancienne caserne du service du feu** », soit :
 - 1) de voter le crédit nécessaire de Fr. 360'000.00 pour l'aménagement intérieur et la réfection des façades de l'ancienne caserne du Service du feu
 - 2) d'approuver le financement tel que proposé, à savoir : le montant de Fr. 360'000.00 sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou emprunté aux meilleures conditions et amorti sur la durée maximale de 10 ans

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au Greffe municipal. Elles sont susceptibles de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art. 107 al. 3 LEDP), soit jusqu'au 24 décembre 2009.

Aigle, le 4 décembre 2009 à 16h00

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

F. Bodoz

La Secrétaire :

A. Décaillet



A V I S

Dans sa séance du 3 décembre 2009, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

Adoption du préavis municipal no 2009 - 10 du lundi 5 octobre 2009 relatif à « **l'extension du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie au Hameau de Fontanney** », soit :

1. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de Fr. 589'585.- pour l'extension du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie au Hameau de Fontanney;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant de Fr. 589'585.- aux meilleures conditions et d'amortir cette dépense par un prélèvement sur le compte de réserve « Service des eaux ».
3. d'adopter le projet des travaux tel que présenté.
4. D'encaisser la somme d'environ Fr. 72'000.-- auprès de l'ECA, correspondant à la subvention de la défense incendie.

Adoption du préavis municipal no **2009-11** du lundi 12 octobre 2009 relatif à « **l'aménagement intérieur et la réfection des façades de l'ancienne caserne du service du feu** », soit :

1. de voter le crédit nécessaire de Fr. 360'000.--, pour l'aménagement intérieur et la réfection des façades de l'ancienne caserne du Service du feu.
2. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir :
le montant de Fr. 360'000.-- sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou emprunté au aux meilleures conditions et amorti sur la durée maximale de 10 ans.

Ainsi délibéré en séance du trois décembre 2009 deux mille neuf.

Le Président :

Alain DUPERTUIS



La Secrétaire :

C. Reichenbach
Caroline REICHENBACH